

Être membre du Conseil d'administration d'Animafac



Envie de prendre une part active au développement d'Animafac et de suivre au plus près l'ensemble des projets ? Être élu.e au conseil d'administration permet de participer aux grandes décisions qui influent sur l'orientation générale du réseau ainsi que d'être associé.e à la vie statutaire et territoriale de celui-ci. Voici toutes les informations à connaître concernant le statut d'administrateur ou administratrice et les missions qui lui sont confiées.

* Les instances statutaires

L'assemblée générale

C'est lors de l'assemblée générale annuelle du réseau que les administrateurs.trices ou sont désigné.e.s. Seules les associations étudiantes membres du réseau disposent d'un droit de vote lors de celle-ci. Pour être membre, rien de plus simple : les associations doivent signer la Charte du réseau, disponible sur animafac.net.

Mais qu'est-ce qu'une association étudiante ? C'est une association dont au moins la moitié de l'organe dirigeant est étudiant. Pourquoi rassembler des associations gérées et dirigées par des jeunes ? Parce qu'elles partagent un certain nombre de spécificités dans leur fonctionnement et ont besoin d'espaces de mutualisation particuliers.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose de deux collèges :

Le collège des associations étudiantes : au nombre de vingt-quatre, elles sont élues par les associations connectées lors de l'assemblée générale annuelle. Une fois élue, l'association administratrice (personne morale) désigne en son sein la personne physique qui la représentera aux réunions du CA.

Le collège des personnalités qualifiées : au nombre de cinq, elles sont désignées par la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire et fédération d'associations qui soutient et accompagne Animafac depuis sa création.

Le premier collège se renouvelle de moitié tous les ans, chaque association étant élue au poste d'administrateur pour un mandat de deux ans. Le collège des personnalités qualifiées se renouvelle par cinquième tous les ans.

Nos statuts indiquent également que le conseil d'administration se doit de refléter la diversité du réseau. Cette volonté se traduit par :

- un équilibre géographique : pas plus de deux associations par ville ne peuvent siéger au conseil d'administration, à l'exception de l'Île-de-France (8 maximum)
- un équilibre thématique
- la recherche d'un équilibre entre universités et écoles
- la recherche d'un équilibre entre associations locales et associations nationales.

Le ou la délégué.e général.e : le ou la délégué.e général.e participe au conseil d'administration et au bureau. Il ou elle assure la coordination générale d'Animafac, en particulier dans la gestion des ressources humaines et dans les relations partenariales.

Autres spécificités : Nous associons également des représentants tournants de l'équipe et des animateurs et animatrices de réseau qui contribuent à l'animation locale des associations du réseau dans le cadre d'une mission de service civique. Ces derniers peuvent ainsi être associés à nos échanges et nous faire partager leur expérience de terrain.

Le bureau : après sa désignation, le conseil d'administration procède à l'élection du bureau. Celui-ci se compose d'un.e président.e, d'un.e trésorier.ière, de plusieurs vice-président.e.s et du ou de la délégué.e général.e.

*** Le rôle des administrateurs**

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois dans l'année. Ces réunions ont le plus souvent lieu le samedi à Paris et durent une journée.

Lors de ces réunions, sont débattues les questions relatives à la gestion de l'association et à la conduite de ses projets. Les projets et actions en cours y sont ainsi évalués, de nouveaux projets y sont proposés et discutés.

Contribuer à l'animation territoriale du réseau

Les étudiants qui s'investissent dans des associations sont aussi acteurs de leur territoire : campus, quartier, ville, région, etc. L'animation territoriale vise ainsi, d'une part, la promotion d'une culture de l'échange entre associations agissant sur des territoires voisins et, d'autre part, l'ouverture vers le monde associatif et institutionnel local, au-delà des limites du campus.

Le développement de l'animation territoriale du réseau repose en partie sur les administrateurs. Si les animateurs de réseau ont pour mission de repérer les associations et d'encourager l'échange entre elles, les administrateurs doivent les accompagner et leur fournir des informations utiles à leur action, tant sur la vie associative que sur le territoire où ils agissent.

L'administrateur.trice Animafac, en lien avec le ou la coordinateur.trice territorial.e en charge de ce territoire, est donc invité à être en échange régulier avec les animateurs de réseau, à les rencontrer le plus souvent possible pour les aider à dépasser les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et prendre part aux différents projets menés sur le territoire, notamment les rencontres ou les formations. Ces échanges réguliers doivent permettre l'impulsion de nouveaux projets au niveau local en cohérence avec les besoins identifiés.

Enfin, au cas où certains territoires seraient dépourvus de relais, on attend des administrateurs.trices qu'ils et elles en fassent émerger, notamment en sollicitant, dans leur réseau de connaissances, des personnes qui pourraient s'investir dans cette mission.

Être un ambassadeur du réseau en toute occasion

L'administrateur se doit de représenter le réseau à toutes les occasions, lors de tous les événements, et plus particulièrement lors des événements organisés par Animafac.

Plus un rendez-vous sans affirmer son investissement dans le réseau ! Plus une affiche sans le logo ! Plus un site Internet sans lien vers Animafac ! Autant de « petits trucs » développés par les administrateurs.trices ces dernières années pour marquer leur attachement au réseau et en être ainsi des ambassadeurs hors pair.

Relayer les actions d'Animafac sur le web

Pour que les articles publiés sur notre site internet soient relayés dès leur publication auprès des associatifs du réseau, nous sommes présents sur **Twitter** avec le compte @Animafac et sur **Facebook** avec la page Animafac. Nous vous invitons à suivre ces différents comptes et à relayer leurs posts au plus grand nombre pour participer à la valorisation des actions du réseau. Ces comptes sont mis à jour plusieurs fois par jour. Nous publions également des photos sur **Instagram** avec le compte @Animafac.

Porter les positions du réseau

En tant que membre et en prenant une part active dans les orientations et les décisions du réseau, l'administrateur.trice peut être amené.e à le représenter à différentes occasions et auprès de divers acteurs, afin de diffuser les actions et les prises de position d'Animafac et s'en faire ainsi le porte-parole.

Au niveau local, cette mission peut se concrétiser par la participation à des événements (journées citoyennes, forums, débats, etc.) ou par des rendez-vous avec des élus des collectivités locales.

Au niveau national, cette mission passe par la participation à des événements, rendez-vous, consultations ou concertations en lien avec sa thématique d'action ou sur des questions généralistes concernant la vie associative, la vie étudiante ou la jeunesse.

Enfin, être administrateur.trice c'est aussi une aventure humaine et un engagement partagé. Aussi les échanges interpersonnels et les contacts directs sont-ils parfois les meilleurs outils. Plus particulièrement, le ou la délégué.e général.e et les membres du bureau sont toujours disponibles pour donner des informations, trouver des réponses ou apporter de l'aide. Parfois, un simple mail ou coup de fil suffit !